

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
CANTON DE DIJON I
MAIRIE DE BROGNON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL 28 septembre 2011
--

Présents : Monsieur ROCHETTE Ludovic, Maire,
Messieurs Pierre OLIVIER, Philippe LEBEAU, Michel GUILLEMOT, Pierre MAYOL, Guy WITTIG, Jean du
PARC, Gilbert RENEVIER, Monsieur Frédéric ENSELME.
Madame Mylène DE GASPERI.
Excusée : Michel DOREY (pouvoir à Ludovic ROCHETTE).
Secrétaire de séance : Pierre MAYOL.

AVENANT N°2 AU BAIL COMMUNE DE BROGNON – AGRI SOLAR

Monsieur le Maire fait lecture du projet de l'avenant n°2 aux membres du Conseil Municipal. En effet, M. MERIUS souhaiterait louer 40a supplémentaires sur la parcelle E 339 afin de lui permettre d'y implanter des panneaux photovoltaïques.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVENT** les termes de l'avenant au bail commercial proposé à Monsieur Michel MERIUS, et
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à le signer.

(Déposée en préfecture le 05 octobre 2011)

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ

Monsieur le Maire a donné connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant sur la revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public des communes et départements par des ouvrages de distribution de gaz.

Il propose aux membres du Conseil Municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier,
- que la redevance due au titre de 2011 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 6.18% par rapport au montant issu de la formule de décret du décret précité,
- la recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323,
- la redevance 2011 sera donc de : $((0.035 \text{ euros} \times 873) + 100) \times 1.0810 = \mathbf{141,13 \text{ euros}}$.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions présentées par Monsieur le Maire.

(Déposée en préfecture le 05 octobre 2011)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les subventions suivantes :

- Football Club Val de Norge : 350 euros,
- Foyer de Saint-Julien : 300 euros,
- Gym volontaire de Beire-le-Châtel : 75 euros,
- Association des Joggers du Val de Norge : 75 euros.

(Déposée en préfecture le 05 octobre 2011)

Pour copie conforme,

Le Maire, Ludovic ROCHETTE